

GIP Massif Central

Evaluation environnementale du POP FEDER Massif Central

Rapport environnemental v2.0

2 ALLEE VICTOR HUGO
BP8 6 31240 SAINT-JEAN
tel:0562890610 fax:0562890611
contact@ectare.fr
www.ectare.fr

Réf. 94692

Décembre 2013

SARL AU CAPITAL DE 54300€
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 38979701000011-NAF 7112B

DOCUMENTS DE REFERENCE

Code de l'Environnement – article R122-20

Directive 2001/42/CE du parlement européen et du conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et programmes et documents ayant une incidence sur l'environnement

Circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 12 avril 2006 relative à l'évaluation d certains plans, schémas, programmes et autres documents de planification ayant une incidence notable sur l'environnement

SUIVI DES MODIFICATIONS

Nom du document	Date	Objet
94692_EE PO FEDER MC_RE_v1.0	04 décembre 2013	Création du document
94692_EE PO FEDER MC_RE_v2.0	20 décembre 2013	Mise à jour suite à modification du POI FEDER Massif Central

Sommaire

Sommaire	3
Résumé non technique.....	5
Introduction.....	13
1 - Présentation du programme et articulation avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification	15
1.1 - Présentation générale du PO FEDER Massif Central et de la démarche d'évaluation environnementale.	17
1.1.1 - Présentation du FEDER et de la Stratégie Europe 2020	17
1.1.2 - Les grandes orientations du PO FEDER Massif central.....	21
1.1.3 - La démarche d'évaluation environnementale	23
1.1.4 - Les étapes d'élaboration du PO FEDER Massif central.....	24
1.2 - Articulation du PO FEDER Massif Central avec les autres plans et programmes pertinents	25
2 - Etat initial de l'environnement	37
2.1 - Priorisation des composantes environnementales	39
2.2 - Présentation générale du Massif central	40
2.3 - Les enjeux environnementaux régionaux.....	42
2.3.1 - Un territoire occupé par des espaces agricoles et ruraux	42
2.3.2 - Un territoire aux ressources naturelles abondantes	55
2.3.3 - Une prise en compte des questions énergétiques et climatiques	73
2.3.4 - Une variété des paysages et une richesse patrimoniale	83
2.3.5 - Pollutions, nuisances et risques : des impacts sur la santé humaine et les milieux.....	91
2.3.6 - Synthèse des enjeux environnementaux du Massif Central.....	104
2.4 - Perspectives d'évolution de l'environnement	105
3 - Solutions de substitution et justification des choix retenus	113
3.1 - L'intérêt d'un PO FEDER Interrégional	114
3.2 - Justification du choix des orientations du PO FEDER Massif Central	114
3.2.1 - L'importance de préserver et valoriser les atouts environnementaux du massif.....	114
3.2.2 - Un défi majeur : améliorer l'attractivité du territoire	115
4 - Analyse des effets notables probables du Programme Opérationnel FEDER Massif Central sur l'environnement et la santé humaine	117
4.1 - Analyse des effets probables du PO FEDER Massif Central sur l'environnement et la santé humaine	119
4.1.1 - Tableau de synthèse des effets probables du PO FEDER Massif Central sur les différentes composantes environnementales	119

4.1.2 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur l'occupation des sols.....	124
4.1.3 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur la biodiversité et les espaces naturels.....	126
4.1.4 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur la ressource en eau	127
4.1.5 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur l'énergie et le climat.....	128
4.1.6 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur les paysages et le patrimoine	130
4.1.7 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur les usages de l'eau (AEP, usages récréatifs)	131
4.1.8 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur la qualité de l'air.....	132
4.1.9 - Analyse des effets probables du PO FEDER sur les risques majeurs.....	133
4.1.10 - Synthèse des effets du PO Massif Central au regard de la maquette financière.....	134
4.2 - Analyse des effets probables du PO FEDER Massif Central sur les sites Natura 2000.	136
5 - Mesures d'évitement, de réduction, de compensation des effets du programme sur l'environnement	139
5.1 - Dispositions correctrices et dispositions de conditionnalité environnementale.....	141
5.2 - Les dispositions correctrices.....	142
5.2.1 - Dispositions correctrices relatives aux incidences liées au développement des activités de pleine nature et d'itinérance	142
5.2.2 - Dispositions correctrices relatives aux incidences liées au développement de la filière bois	142
5.2.3 - Dispositions correctrices relatives aux incidences liées au développement des actions opérationnelles favorisant l'attractivité des territoires du Massif Central	143
5.3 - Le dispositif de conditionnalité environnementale.....	144
5.3.1 - Proposition de critères d'éco-conditionnalité liés aux porteurs de projet	146
5.3.2 - Proposition de critères d'éco-conditionnalité liés à la conception de l'opération	146
5.3.3 - Proposition de critères d'éco-conditionnalité liés à la mise en œuvre des opérations....	147
6 - Analyse du dispositif de suivi et d'évaluation du PO FEDER Massif central	153
6.1 - Rappel des objectifs du dispositif de suivi.....	155
6.2 - Indicateurs environnementaux du PO FEDER Massif Central.....	156
7 - Méthodologie employée pour mener l'évaluation environnementale	165
7.1 - Champ de l'analyse	167
7.2 - Evaluation des incidences et mesures	168
7.3 - Difficultés rencontrées et limites de l'évaluation.....	169

Résumé non technique

Introduction

En application de la Directive 2001/42/CE et conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, le Programme Opérationnel interrégional FEDER du Massif Central fait l'objet d'une **évaluation environnementale permettant notamment d'évaluer les incidences du programme sur l'environnement et d'envisager les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les éventuelles incidences négatives** liées à la mise en œuvre de ce document.

1 - Présentation du programme et articulation avec les autres plans et programmes

Le programme Opérationnel FEDER Massif Central vise à réduire les déséquilibres régionaux et l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions du Massif, et contribue aux objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive de la Stratégie Europe 2020.

L'enjeu pour le Massif Central est de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et de maintenir des entreprises et des actifs. Cela suppose de répondre à plusieurs enjeux : sociaux économiques et environnementaux.

Il se structure autour de trois grands axes qui se déclinent en 8 actions, décrites dans le tableau en page suivante.

Le PO FEDER Massif Central **est compatible avec l'ensemble des plans et programmes en vigueur sur le territoire**, concernant principalement la protection et la gestion des milieux

naturels et de la biodiversité, l'aménagement et le développement du territoire, et la gestion des milieux forestiers.

L'élaboration du programme d'action et de l'évaluation environnementale a été menée en cohérence avec les orientations et objectifs de ces autres plans et programmes. Les objectifs du PO FEDER Massif Central sont compatibles avec ceux définis par les autres plans permettant ainsi à chacun de concourir à l'atteinte des objectifs fixés.

Il conviendra toutefois de prendre en compte le risque de divergence partielle avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique concernant la préservation de la biodiversité, lors d'opérations éventuelles en milieux sensibles. Il conviendra également de veiller à la bonne articulation du programme avec les plans et programmes en cours d'élaboration (PGRI, SRCE...)

Axes du PO FEDER	Action	Description de l'action
Axe 1 : Préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central	1. 1 : Elaboration et stratégie de mise en œuvre de stratégie de préservation de la biodiversité	Les richesses naturelles du massif central sont un atout majeur pour son attractivité. Leur préservation nécessite la mise en œuvre de plusieurs actions, participant à l'amélioration de la connaissance, de la gestion et de l'entretien de ces milieux, et à la sensibilisation des acteurs dont les activités ont une influence sur ces ressources.
	1. 2 : Mettre en place des projets pilotes de paiements pour services environnementaux	Les aménités et les services écosystémiques rendus par le territoire du Massif Central sont nombreux mais mal connus et mal évalués. Le PO Massif Central souhaite valoriser économiquement la qualité environnementale de son territoire. Cette action nécessite essentiellement la mise en œuvre de travaux de recherche, de mise en place de partenariats, et de financements innovants pour les services écologiques.
	1. 3 : Développer les activités de pleine nature à travers des pôles de pleine nature	Ces mesures visent également la valorisation économique des spécificités environnementales, paysagères et patrimoniales du massif. Elles visent à atteindre le statut de « territoire d'excellence en matière de tourisme durable ». Pour cela, le PO FEDER s'appuie sur le concept de « pôle de pleine nature » et propose notamment la réalisation de travaux d'aménagements et d'équipements. Le PO propose également la réalisation d'équipements pour l'amélioration de la qualité de l'aménagement des itinéraires de randonnée.
	1. 4 : Proposer une offre d'itinérance Massif Central	
Axe 2 : Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central	2. 1 : Produire dans le Massif Central des produits finaux utilisant la ressource locale pour des bâtiments performants	L'objectif de cet axe vise à améliorer et accroître la production des produits finaux utilisant du bois du Massif Central, et d'accroître le retour de valeur pour le territoire, en visant notamment le secteur de la construction, porteur de croissance.
	2. 2 : Prospector les nouveaux besoins de la société pour positionner les PME du Massif central sur les marchés	Cette intervention consiste à soutenir les initiatives de prospection des marchés potentiels à moyen et long terme pour aider les entreprises du massif à se positionner sur ces marchés (chimie du bois, bâtiment du futur, process et ingénierie liés à la transformation du bois) pour rendre la filière plus compétitive.
Axe 3 : Promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portés par les territoires	3. 1 : Amélioration des connaissances et valorisation des compétences disponibles	L'amélioration de l'attractivité du territoire passe notamment par celle de l'attractivité économique, enjeu primordial pour la production de valeur sur le territoire et donc pour le maintien et la croissance démographique. L'ambition du PO est de s'appuyer sur les atouts spécifiques du massif (environnementales, sociales et culturelles) pour les valoriser au service d'un renouveau économique et démographique. Cet action vise, par la mise en place de projets d'intérêt collectifs et des projets partenariaux, à évaluer le lien entre attractivité et bien être des populations, anticiper les besoins des nouveaux arrivants et capitaliser les expériences en faveur de la culture d'accueil et de l'intégration sociale de nouveaux actifs.
	3. 2 : Développer les actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité des territoires du Massif central	Facilité d'accès aux services, création d'activités et d'emplois, difficulté d'accueil et d'intégration de nouvelles populations sont des problématiques qui se posent, liées aux spécificités du territoire de moyenne montagne. L'enjeu pour le Massif Central est donc de maintenir le services aux entreprises comme aux populations en trouvant des solutions novatrices et adaptées pour s'adapter à ces spécificités. Cette action suppose principalement des interventions en matière d'ingénierie organisationnelle et sociale, basée sur les politiques d'accueil de nouvelles populations et de maintien de celles en place, la mise en œuvre de services innovants aux entreprises et populations (usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)), la création d'activités à partir des ressources locales, autonomie énergétique des villages...

2 - Etat initial de l'environnement

Le territoire du Massif Central représente 15% du territoire national et 42 % de la montagne française. Il **couvre** 4 072 communes réparties sur 22 départements et **six régions** : la totalité de l'Auvergne et du Limousin et une partie de Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. On y dénombre trois pôles majeurs de plus de 200 000 habitants (Clermont-Ferrand, Limoges et Saint-Étienne).

Le Massif Central est un territoire à dominante rurale, avec 49,3% du territoire destiné à l'agriculture et aux prairies et 36% aux forêts. L'effet montagne semble déterminer le maintien d'une agriculture extensive et de pratiques porteuses de biodiversité (part importante de surfaces agricoles à « haute valeur naturelle »).

La forêt, autre ressource emblématique du Massif Central, occupe plus du tiers du territoire, et joue de multiples rôles, environnementaux, sociaux et économiques, qui se développent peu à peu. Elle constitue également un puits de carbone important au regard du changement climatique et est une ressource de substitution alternative à des matériaux non renouvelables et coûteux en énergie fossile. Toutefois, elle est soumise à de multiples pressions, qui devraient s'aggraver avec le changement climatique (risques naturels, dégâts causés par les animaux, problèmes phytosanitaires...).

Malgré son caractère rural et en partie montagnard, le Massif Central se distingue par un relatif équilibre entre population rurale et population urbaine. L'offre de logement reste toutefois faible dans les centres bourgs des petites villes, d'où un phénomène d'étalement urbain qui, couplé avec le développement des infrastructures de transport, entraîne une **artificialisation croissante du territoire**, notamment autour des pôles urbains.

On distingue ainsi plusieurs enjeux relatifs à l'occupation des sols : le maintien des surfaces agricoles et d'une agriculture extensive, la préservation des écosystèmes forestiers et la maîtrise de l'artificialisation des sols.

La position du massif central, au carrefour de 4 zones biogéographiques a permis le développement d'une grande biodiversité. Il joue un rôle stratégique tant pour les milieux forestiers que pour les milieux aquatiques car il est situé en tête de 4 grands bassins versants. Le Massif Central, constitue également un « pont » entre les Alpes et les Pyrénées pour les espèces montagnardes.

Ainsi, la **diversité faunistique et floristique est particulièrement importante dans le Massif Central.** On y trouve de nombreuses espèces floristiques endémiques et une faune notamment composée d'espèces rares comme la Loutre d'Europe, les rapaces...

Cependant, ces milieux naturels régressent depuis un demi-siècle, sous l'effet de la déprise agricole, du boisement ou de leur conversion en prairies artificielles. Cette perte concerne notamment les zones humides, autrefois valorisées par l'agriculture et aujourd'hui, souvent drainées, fertilisées, semées...

Toutefois, le Massif Central comporte de nombreux espaces d'inventaire de biodiversité ainsi qu'un grand nombre d'espaces protégés, de différente nature, offrant un réseau d'espaces remarquables unique en Europe. Les parcs naturels, d'une surface cumulée de 26 800 km² sur environ 1/3 de la surface du Massif Central, constituent le plus grand espace préservé d'Europe.

Plusieurs enjeux relatifs à la biodiversité se dégagent : la préservation des milieux et des espèces, des zones humides vis-à-vis des pratiques agricoles et de l'urbanisation et de la trame écologique du territoire

De par sa position géographique, le Massif Central offre également une variété de paysages, des vallées et hautes terres aux espaces de montagne sèche et de prairie humide. Par le cadre de vie qu'ils constituent et l'activité qu'ils génèrent, **la préservation des paysages et du patrimoine représentent des enjeux sociaux, environnementaux mais aussi économiques** car sources de développement et d'emploi dans de nombreux secteurs (tourisme, bâtiment, restauration d'art, recherche...). Aussi, différents dispositifs permettent une protection et une valorisation des paysages et du patrimoine.

Le paysage et le patrimoine sont fragiles et font l'objet de multiples atteintes, résultant de l'évolution de l'urbanisation et l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles et la déprise agricole. On distingue ainsi deux enjeux : la préservation des aménités paysagères et lutte contre leur uniformisation, et la préservation du patrimoine culturel, architectural et naturel.

Le Massif Central, avec 47 500 km de linéaire de cours d'eau et 33 000 ha de plans d'eau et sa position à la tête de bassins versants de grands cours d'eau **constitue un château d'eau pour la France**.

La qualité de la ressource en eau du Massif Central est globalement bonne. Néanmoins, les plans d'eau connaissent un fort problème d'eutrophisation et la surface des zones humides tend à diminuer.

La surface d'eau importante dans le Massif Central est un atout considérable pour ses usages multiples dont certains sont à l'origine de retombées économiques : alimentation en eau potable ($\frac{3}{4}$ de la ressource), irrigation (14%), production d'eaux minérales, thermalisme...

Toutefois, la ressource en eau du Massif Central connaît des problèmes qualitatifs et quantitatifs en période d'étiage pour satisfaire à tous les usages.

Il est ainsi **primordial de maintenir l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau**.

En termes d'usage de l'eau, les **eaux destinées à l'alimentation en eau potable sont d'une manière générale de bonne qualité** bactériologique à l'échelle du Massif Central mais présentent des contaminations récurrentes ou ponctuelles notamment aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Il serait donc nécessaire d'améliorer la qualité des eaux potables et de maintenir la qualité des eaux de baignade au sein du Massif Central.

Le Massif Central souffre d'une forte dépendance à la voiture, en partie causée par l'étalement urbain, **et d'un parc de logement ancien, phénomènes à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre**. L'agriculture est également le principal émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire. Toutefois, les consommations énergétiques sont en baisse depuis 1990, en particulier en Midi-Pyrénées et les surfaces agricoles et forestières constituent des puits de carbone conséquents.

Le développement des énergies renouvelables, les actions mises en œuvre suite au Grenelle de l'environnement et les évolutions technologiques permettent de diminuer les consommations énergétiques et de limiter l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. La production d'énergie renouvelable dans le Massif Central représente 22,75% de la consommation d'énergie finale. En prenant en compte toutes les sources d'énergie renouvelables (hors biocarburant), le Massif Central produit ainsi plus de 13% des énergies renouvelables françaises sur une surface représentant 17% de la superficie nationale. Les deux principales sources d'énergies renouvelables dans le Massif sont l'hydraulique (49%) et le bois (42,1%).

Par ailleurs, le Massif Central, territoire de montagne, est concerné à plus forte mesure par les **conséquences du changement climatique**. Des impacts se font d'ores et déjà sentir, notamment dans les secteurs agroalimentaire, sylvicole et touristique.

On distingue ainsi plusieurs enjeux autour de l'énergie et du climat : le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment en préservant les surfaces boisées et les prairies qui constituent des « puits de carbone », et adapter le territoire et les activités économiques aux impacts prévisibles du changement climatique.

Les dispositifs de surveillance de la qualité de l'air, développés par des associations agréées dans chaque région, permettent de mettre en évidence **une qualité de l'air globalement bonne à l'échelle du Massif Central**. Toutefois, la topographie très contrastée de certaines zones limite la capacité de dispersion des polluants atmosphériques.

La pollution par les transports routiers prédomine au sein du massif, notamment en Auvergne et dans le Limousin. **L'agriculture est également le principal émetteur de NH₃ et de CH₄, gaz contributeurs à l'effet de serre.**

On distingue ainsi deux enjeux concernant la qualité de l'air : la réduction des polluants atmosphériques, notamment dues aux transports routiers et à l'agriculture et l'anticipation des impacts du changement climatique sur la qualité de l'air.

Le Massif Central est soumis à plusieurs risques naturels majeurs, essentiellement aux risques d'inondations et de mouvements de terrains et dans une moindre mesure aux risques de feux de forêts et de séismes.

La diversité des risques majeurs oblige à une meilleure maîtrise de ces risques pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes, en particulier en milieu urbain

3 - Solutions de substitution et justification des choix retenus

La plus-value interrégionale est le premier critère de construction du PO Massif central. En effet, le Programme Opérationnel FEDER Massif n'intervient non pas dans une logique de substitution, mais dans une **logique d'articulation et de complémentarité avec les PO régionaux**, dans un objectif d'efficacité renforcée.

Le PO FEDER Massif Central 2014-2020 a été élaboré par le Groupement d'Intérêt Public Massif central, en association avec plusieurs acteurs dont le comité Massif Central, et la DATAR Massif central. Le choix de s'appuyer sur le Comité de Massif comme principale structure partenariale a permis une mobilisation globalement satisfaisante des différents types d'acteurs.

Ce projet de programmation 2014-2020 se base sur la relecture critique du Schéma de Massif 2006, sur les travaux d'évaluation du PO FEDER 2007-2013, ainsi que sur les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, réalisé au premier semestre 2012.

Dans le cadre de la préparation des programmes pour la période 2014-2020, les instances du Massif central ont proposé des orientations stratégiques, en réponse aux enjeux identifiés pour le territoire, qui ont pour principal objectif **d'améliorer l'attractivité du massif, en se basant sur les atouts environnementaux du territoire, et en améliorant l'attractivité économique du massif, enjeu primordial pour la production de valeur sur le territoire et donc pour le maintien et la croissance démographique.**

4 - Analyse des effets du programme sur l'environnement

4.1 – Analyse des incidences environnementales

Pour chaque dimension environnementale, l'analyse détermine **les incidences potentielles du PO FEDER Massif Central** au regard des perspectives d'évolution de l'environnement prévisibles pendant la durée de ce document. Il s'agit donc de **vérifier que le programme de ce programme 2014-2020 prend bien en compte les enjeux environnementaux** du territoire.

Le PO FEDER Massif central soutient les projets et les démarches territoriales s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité environnementale. De plus, il concentre la moitié des crédits sur l'Axe 1, « Préserver et valoriser les ressources naturelles du massif central », et a donc bien pour ambition de privilégier les projets respectueux de l'environnement.

Si les préoccupations environnementales sont donc prises en compte au niveau de la stratégie établie pour le PO FEDER, cela ne préjuge pas pour autant de l'incidence sur l'environnement de chacun des projets ou opérations qui seront soutenus.

En effet, **les incidences probables découlant de la mise en œuvre des actions du PO sur l'environnement dépendent fortement de la nature, des caractéristiques et de la localisation des opérations qui seront réalisées.**

Les opérations du PO FEDER Massif central portent essentiellement sur des actions à caractère immatériel,

n'entraînant aucune incidence sur l'environnement. Seules quelques actions, de l'Axe 1 et de l'Axe 3, visant à développer le tourisme de pleine nature et à améliorer l'attractivité du territoire peuvent nécessiter la réalisation d'équipements et d'infrastructures, susceptibles d'engendrer des effets négatifs sur certaines composantes environnementales.

Dans ce cas, des critères d'éco-conditionnalité seront proposés afin de guider les choix vers des projets respectueux de l'environnement.

4.2 - Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Le PO Massif Central au regard des objectifs visés et de la volonté d'inscrire les projets soutenus dans une démarche d'exemplarité environnementale **ne devrait pas induire d'incidence négative sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 du massif.**

Toutefois, une **analyse spécifique au niveau de chaque projet** soutenu devra être réalisée afin de s'assurer de l'absence effective d'incidence négative.

5 - Mesures d'évitement, de réduction, de compensation des effets du programme sur l'environnement

La qualification des incidences pour chacun des axes du PO FEDER met en évidence une **contribution globale du programme favorable à l'environnement**. Cette analyse a donc conduit l'évaluateur à ne pas envisager de solution alternative vis-à-vis de la stratégie proposée.

Toutefois, **afin de réduire le niveau d'incertitude lié à la mise en œuvre des projets et opérations** et garantir la meilleure contribution du PO FEDER à l'environnement, **l'évaluation environnementale propose d'accompagner le programme d'un dispositif de conditionnalité environnementale, permettant d'encadrer les projets et opérations soutenus afin d'éviter ou réduire les effets potentiellement négatifs sur l'environnement**.

On distinguera les critères éco-conditionnalité obligatoires correspondant aux critères d'éligibilité que doit respecter tout projet pour prétendre à une aide du FEDER, et les critères éco-conditionnalité optionnels correspondant à des critères de priorité d'accès aux aides ou de bonification possibles des aides octroyées du fait d'une contribution sensible à l'amélioration globale de la performance environnementale du projet.

6 - Dispositif de suivi du programme

Si l'évaluation stratégique environnementale doit permettre d'assurer la meilleure prise en compte des critères environnementaux au moment de l'élaboration du programme opérationnel, l'analyse doit également permettre **d'assurer la prise en compte de ces critères tout au long de la durée de vie du programme, Un dispositif de suivi et d'évaluation basé sur des indicateurs, a donc été établi dans le document d'application du PO**, afin d'en évaluer les effets sur l'environnement au fur et à mesure de sa mise en application, et permettre de disposer d'outils de suivi des engagements des porteurs de projet.

L'analyse du dispositif de suivi réalisée dans le cadre de la présente évaluation environnementale a pour objectif d'évaluer la pertinence des indicateurs du PO FEDER Massif Central au regard de l'ensemble des composantes environnementales et porte sur :

- les différents enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial du présent rapport,
- les incidences probables (positives comme négatives) liées la mise en œuvre du programme sur les différentes composantes environnementales,
- la vérification de l'efficacité des mesures proposées.

Le tableau de bord élaboré est basé essentiellement sur **des indicateurs de réalisation des dispositions et des critères d'éco-conditionnalité** mais également **des indicateurs de résultat**.

Ce tableau de bord mériterait par ailleurs d'être affiné, en **précisant notamment les valeurs d'état et les valeurs objectif** pour chaque indicateur ainsi que les **modalités de mise en œuvre de ce dispositif de suivi**.

7- Présentation des méthodes utilisées

La méthodologie employée pour la réalisation de l'évaluation environnementale du Programme Opérationnel FEDER Massif central s'appuie sur **une démarche itérative et interactive**.

Chaque disposition a été évaluée en envisageant la nature de l'incidence, son caractère direct ou indirect et son intensité. Cette analyse est **réitérée pour chaque enjeu environnemental du territoire**. Au vu des incidences ainsi mises en évidence, des **mesures** peuvent ensuite être proposées, notamment dans le cas d'incidences négatives.

Une **analyse du dispositif de suivi** a été réalisée en cherchant à mettre en relation les enjeux environnementaux du territoire et les indicateurs d'état du milieu proposés.

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée. Toutefois, la démarche d'évaluation environnementale portant sur un document stratégique, **l'analyse peut dans certains cas rester incertaine selon la nature et les conditions de mise en œuvre des projets et opérations prévus**.